



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

PCAE - Investissements en culture maraîchère, petits fruits et horticulture

Publics concernés

Association , Exploitant

Domaines secondaires

Agriculture

Date de fin de publication

21 juillet 2021

Vous êtes agriculteurs réalisant des investissements dans les secteurs maraîchers, petits fruits, horticulture, plantes médicinales, myciculture et arboriculture. Ce dispositif s'inscrit dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) dont l'objectif est d'améliorer la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles en soutenant les investissements.

Échéances

Période de l'appel à projets : du 20 janvier 2021 au 20 juillet 2021

Objectifs

soutenir le développement des productions régionales contribuer au développement des marchés locaux en contribuant également à l'essor des marchés locaux,
favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et des nouveaux installés,

ainsi que la mise en place de nouvelles pratiques agroenvironnementales.

Les enjeux sont les suivants :

l'amélioration de la compétitivité des exploitations et la diminution de la pénibilité du travail,
le développement des cultures régionales,
l'amélioration de la protection des cultures contre les aléas climatiques,
l'allongement du calendrier de production.

Bénéficiaires

Exploitants agricoles, groupements d'agriculteurs, cotisants solidaires, établissements de développement agricole, de recherche dont le siège se situe en Nouvelle-Aquitaine

Ne sont pas éligibles : les lycées agricoles, les CUMA et les Coopératives Agricoles ainsi que leurs filiales

Montant

Montant minimum d'investissements = 3 000 € HT

Montant maximum d'investissements = 40 000 € HT

Taux d'aide (incluant la bonification plan de relance Nouvelle Aquitaine) = 40 %

Une bonification de 10% est accordée si le porteur de projet est NI ou JA (taux de 50 % dans ce cas)

Modalités

L'appel à projets s'adresse aux demandeurs dont l'exploitation est engagée :

soit dans le mode de production biologique (conversion ou maintien) sur l'ensemble de l'atelier sur lequel porte plus de 50% des investissements (au moins 50% des exploitations pour un projet collectif) au moment de la demande d'aide,
soit dans une certification environnementale de niveau 3 HVE (au moins 50% des exploitations pour un projet collectif).

La liste des investissements éligibles se trouve en page 9 et 10 de l'Appel à Projets (2 listes en fonction du statut du porteur de projet).

Comment faire ma demande ?

Contacts

Vous pouvez contacter **un point d'accueil PCAE et AREA-HVE** (documents à télécharger ci-dessous) pour toute demande d'informations sur le présent appel à projets et plus largement sur les dispositifs du PCAE ainsi que sur la certification Haute Valeur Environnementale (HVE).

Service Instructeur (*dépôt des dossiers par courrier*)

Région Nouvelle-Aquitaine

Direction de l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Pêche

Service Compétitivité

14 rue François de Sourdis

33077 BORDEAUX CEDEX

Renseignements : maraichage@nouvelle-aquitaine.fr